



A l'attention des services sociaux :

Documentation demandée par les médecins-dentistes conseil

Pièces à joindre à la demande de préavis :

- **Le formulaire officiel “Questionnaire concernant les lésions dentaires“** (http://www.fr.ch/sasoc/fr/pub/aide_sociale/formulaires.htm) ou le formulaire “Lésion dentaire selon LaMal“ dûment rempli par le dentiste avec le nom du patient, sa date de naissance et une description détaillée du plan de traitement, bien lisible.
- **Les radiographies actuelles, datées et originales** (support informatique ou impression sur papier photo) avec le nom et la date de naissance du patient. A noter que les photocopies des radiographies sont inutilisables et ne sont pas acceptées.
- **Le devis dentaire détaillé** avec le numéro des dents à traiter, position tarifaire avec libellé, nombre du point tarifaire et valeur du point tarifaire (valeur du point tarifaire social à CHF 1.00). Les prestations déjà effectuées devraient y être clairement indiquées.
- **La copie de facture des prestations déjà effectuées**, si c'est le cas.
- **Les copies de factures des traitements dentaires antérieurs financés par l'aide sociale** sur les 3 années en arrière, voire 5 années dans l'idéal.
- **Le nom de l'assistant-e social-e** en charge de la situation d'aide sociale ainsi que **son adresse e-mail**.

Remarques sur les factures :

- Les factures doivent comporter les renseignements suivants: dates détaillées du traitement, numéro des dents traitées, position tarifaire avec libellé, nombre du point tarifaire et valeur du point tarifaire (valeur du point tarifaire sociale à CHF 1.00).
- Le bulletin de livraison des travaux de laboratoire doit être annexé à la facture, s'il y a en eu.

Dernière démarche après la fin du traitement :

- Après la fin du traitement, les copies des factures définitives de tous les traitements préavisés par le médecin dentiste-conseil sont à lui adresser. Cette donnée facilitera un éventuel préavis futur.